N°. 3.

rupture des tendons flechisseurs de la main droite a la suitte d'une chutte de six pieds de haut.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 61 n° 6

+

en devant et de six pied de haut
Un homme de 30 ans tomba sur les deux
~~mains la droite apuiant a faux sur le~~
~~plancher~~ de la main droitte
les doigts furent renversés du Coté de lextention
~~il se rompit totallement~~ les tendons flechisseurs
des doigts se rompirent totallement les ligaments
~~de l~~ indicateur et ~~du~~ medius ~~la peau mesme~~
de la jointure ~~et~~ la peau ~~[illegible]~~ mesme furent dechirés ~~de~~ manière que
~~[illegible]~~ Les tetes des oz du Metacarpe
~~avec~~ et les bouts des tendons qui estoient ~~[illegible]~~ restes aux doigts
sortoient par louverture de la playe les portions superieures de ces tendons
~~paroissoient au dehors avec les tendons qui~~
tenant au muscles estoit couverte de la peau parceque le dechirement ~~de~~
~~estoient restes attaches~~
~~sattachent aux deux doigts~~ ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ ~~[illegible] ne paroissoient point parce quils~~
celle cy ne se faisoit pas vis avis lendroit de la rupture des tendons
celle cy estoit plus ~~[illegible]~~ haute et celle de la peau plus basse pour procurer la reunion
~~estoient tirees ou retenus par les muscles~~
~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~
~~sublime et profond~~ ~~pour faciliter la reunion~~ ~~je dis la aproximation~~
de ces tendons rompus je flechis peu a peu ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ ~~les doigts et en conduisois~~
les doigts en mesme temps que je conduisois
avec douceur les bouts des tendons ~~rapprochés~~ pour les engager ~~[illegible]~~
~~ceux qui~~ ~~ne paroissois point~~ ~~estoient retenus~~ ~~[illegible]~~
~~dans la routte quil falloit quils puissent~~
~~pour~~ a se joindre et saproximer; Je mis sur
laplaye un plumaceau trampé dans leau
de vie j'envelopé la main ~~de~~ d'une simple Compresse ~~dont les~~
~~bouts furent renversés sur lexterieur de la~~

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
ARC 61 n° 6

~~[illegible]~~, je pris une boulle de charpie de la grosseur d'une grosse pomme, que je mis dans la main, tant pour apuier l'apareil que pour soutenir et maintenir les doigts flechisseurs en repos, j'envelopay le tout ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ avec des Compresses mouillées d'eau de vie, l'un et l'autre furent assujetis avec une bande et plassé dans une echarpe a l'ordinaire.

Pour prevenir les accidens qui suivent une aussi grande maladie on fit observer le repos la diette et l'on saigna Copieusement le Malade; ~~L~~ premier appareil ne fut levé que le quarantieme jour parce que le malade ne Souffroit point mais on humectoit ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ quatre ou cinq fois par jour tout l'apareil avec une decoction emolliente animée d'un tiers d'eau de vie; lors qu'on decouvrit la main on trouva la reunion

Trés

Très avancée, on appliqua un appareil
semblable au premier, ~~qui fut humecté~~
~~avec la meme decoction~~, et qu'on n'eleva
que six jours aprés, alors on trouva la
réunion faitte, on ~~ne~~ jena moins les doigt ~~plustant qu'on~~
~~avoit fait~~, et l'on permit au Malade de
Les mouvoir doucement ~~les doigts~~ sur la
plotte de charpie, que l'on fit meme un
peu moins grosse que la precedente
afin que les ~~doigts~~ eussent plus d'étendue
pour se mouvoir, Enfin le vingtieme jour
leva tout l'appareil pour ne metre qu'une
~~Single Compresse et un~~ Simple Bandage
la main fut mise dans une mitene de
peau de Lievre pour la tenir Chaudement
et pour que le malade fut faire à son gré tous les
~~ou Continuer l'usage de la plotte de~~
~~linge molette et qui ne fut point assujetie~~
~~a la mitenne afin que le malade~~
~~peut a son gré quitter ou reprendre~~

ACADEMIE NAT… ECINE

~~la pelotte, et donner plus d'étendue aux~~

mouvemens ~~de flexion et d'extention~~ et

accoutumer insensiblement ses doigts a

leurs fonctions ordinaires ces moyens reussirent

si parfaitement, qua peu de choses prés la

main fait toutes ses fonctions, la rupture des tendons

~~[illegible]~~ avec monsieur périer mon confrere ~~[illegible]~~ joy vus un

sauteur dela foire st germain qui s'estoit ~~[illegible]~~ rompus ~~[illegible]~~

Les tendons flechisseurs des quatres doigts, il fut pansé de la pareille

apeu pres dela mesme maniere et il fut gueri ~~[illegible]~~,

on a pu lire les observations que jay données sur la rupture

de ~~[illegible]~~ tendons encore plus considerable que ceux ci ~~[illegible]~~

~~aussi dége poin~~ prétendu les ~~anousser~~ comme choses extraordinaires ~~[illegible]~~

je ne porte ~~[illegible]~~ qu'autant qu'il m'a paru ~~[illegible]~~

necessaire de le faire pour ~~[illegible]~~ les pouvoir comparer a d'autres qui

n'on pas eu le mesme succes,

~~une~~ dousseuse de corde dela foire st loran s'estant élevée

fort haut retomba sur la corde n'a peu que ~~[illegible]~~ le bout du

gros orteil du pied gauche, ~~[illegible]~~ le tendon flechisseur

~~de cet orteil~~ ~~[illegible]~~ la porsiton ~~[illegible]~~ dela poneurose qui alompaigne

ce tendon jus qua lextremité de lorteil la peau mesme fut rompue en

traver et l'articulation s'estoit ~~[illegible]~~ decouverte, ~~[illegible]~~ je ne fut apellé ~~[illegible]~~

que le huitiesme jours, il ~~[illegible]~~ estoit aucdunt une tention considerable de tout le pied et dela

gembe jus au jenouil, une douleur insuportable ~~[illegible]~~ la fieure

~~[illegible]~~ & linsomnie et autres simptômes froient ~~[illegible]~~ crindre pour

la vie dela malade, elle en fut quitte cependant pour quelque depos

~~[illegible]~~ en differans endrois du pied et delagembe dont elle fut

~~[illegible]~~ guérie par les ~~[illegible]~~ remedes et operations que je ne raporte point

parceque mon dessin dans ce memoire est de proposer seullement les moiens

d'eviter ~~[illegible]~~ ces accidents ~~[illegible]~~ en procurans une

reunion prompte et facille des tendons rompus ~~[illegible]~~ en fait

~~[illegible]~~ en les raprochans promtement

et en maintenant les partie estendue ou flechie ~~[illegible]~~

dans leur ~~plus~~ dernier degré dextention si les tendons extensseurs

sont rompus, ou dans leur dernier degré de flection si la rupture

s'est faitte aux flechisseurs, c'est ce que lon quoit point fait ~~[illegible]~~

a la malade dont il s'agit le gros orteil n'avoit point esté plié, ~~[illegible]~~ l'aproche des bouts des tendons n'avoit pu se faire

~~[illegible]~~ ou la sinovie des tendons et de l'articulation avoient esté exposés a l'air

~~[illegible]~~ sucqs altérer avoient causer tous les desordre ~~[illegible]~~